

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

*Nombre de membres du Comité syndical : 53*

*Nombre de conseillers en exercice : 53*

*Date de la convocation : 30 septembre 2025*

*Présidente : Johanna ROLLAND*

**Présents (21) :** Bassem HASSEH, Claude AUFORT, Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Céline PAILLARD, Éric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Franckie TRICHET.

**Absents et excusés (32) :** Bertrand AFFILÉ, Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Anthony BERTHELOT, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Christophe COTTA, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLOU, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD, Jean-Claude PELLETIER, Pascal PRAS, André SALAUN, Aymeric SEASSEAU, Claire TRAMIER, Bruno VEYRAND.

*La séance est ouverte à 9 heures.*

#### **Johanna ROLLAND, Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

Bonjour à toutes et tous, je veux remercier tout d'abord Michel Mézard, de nous accueillir au sein de l'hôtel de ville de Savenay.

C'est une séance de rentrée un peu particulière puisque notre Comité syndical va exclusivement être consacré à notre traditionnel temps de débat. Il prend aussi la forme d'une séance ouverte, puisque sont invités les élus des 4 communes lauréates de notre appel à projet « Désirs d'habiter ». J'en profite alors pour remercier les 4 communes lauréates de notre appel à projet, qui de ce qu'on m'a dit, ont vraiment investi l'expérimentation : je salue donc nos collègues élus présents mais aussi les techniciens mobilisés des communes de Rezé, Saint-Etienne de Montluc, Saint-Mars du désert et de Trignac.

Nous faisons atterrir ce matin, deux chantiers du Pôle métropolitain dans un même débat : notre recherche-action autour de la justice territoriale et notre expérimentation autour des désirs d'habiter, sous une seule et même entrée : Mieux habiter nos territoires.

D'abord je veux redire qu'entre présidents et vice-présidents membres de l'Exécutif, nous avions décidé d'investir cette recherche action il y a moins d'un an, sur un sujet qui résonne à l'échelle de la vie de nos concitoyens, recherche action conduite par un consortium national

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

(composé du cabinet ACADIE, présent avec nous aujourd'hui, mais aussi de Jérôme Fourquet de l'IFOP, de Jacques Lévy du cabinet CHOROS et de l'ANCT.

Notre implication a consisté à suivre les travaux, comme territoire volontaire, lors des séminaires de recherche, à permettre la tenue de deux focus groupes auprès d'habitants de nos territoires péri-urbain mais aussi d'un atelier avec les agents de nos intercommunalités, afin de permettre cette séance d'aujourd'hui.

« Qui décide de ce qui est juste et ce qui ne l'est pas » ? Rien que la question posée résonne en chacun de nous, comme élus de terrain, impliqués sur nos territoires aux contacts de nos habitants.

Le Pole métropolitain est vraiment cet outil, cet espace qui nous permet de nous poser ainsi, de prendre le temps de réfléchir à la complexité des choses et ainsi éclairer l'action publique que nous conduisons dans nos intercommunalités et nos communes. J'attache beaucoup d'importance à ces moments réflexifs, à plus forte raison quand les temps sont chaotiques. Nous devons continuer à nous nourrir ainsi collectivement.

Après cette « mise en débat », nous prendrons le temps d'une « mise en écho » sur la finalisation de notre expérimentation « Désirs d'habiter » autour des trajectoires résidentielles de nos habitants.

Avant d'ouvrir notre débat, je laisse Michel Mézard nous accueillir.

#### **Michel MEZARD, Maire de Savenay, vice-Président communauté de communes Estuaire et Sillon**

Merci, Johanna. Bienvenue à toutes et à tous à Savenay, dans cet Hôtel de Ville que nous avons rénové il y a quelques mois, avec les deux places attenantes. En sortant, je vous engage à aller visiter la place des Halles et vous verrez la réussite de ce projet. Je ne peux pas en dire plus, car il paraît que nous sommes en période de réserve.

#### **Johanna ROLLAND, Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

Merci. Je laisse la parole à notre directeur, qui va animer ce débat.

#### **Frédéric VASSE, Directeur du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

Merci madame la présidente, et bonjour à toutes et tous. L'organisation de la salle est très simple. Nous avons les élus du Pôle métropolitain principalement autour de la table avec en face de nous nos invités. Ce sont les élus des quatre communes lauréates de l'appel à projets Désirs d'Habiter, ainsi que leurs collègues des services qui ont été largement mobilisés, et des représentants des conseils de développement mobilisés sur cette expérimentation. Voilà ce que je voulais vous dire en préambule.

Je vais vous préciser comment nous allons articuler cette matinée. Il y aura d'abord un exposé à trois voix de 30 minutes maximum – ils le savent – de la part de Clémentine, Philippe et Martin du Cabinet ACADIE, autour des premiers enseignements de cette recherche-action sur la justice territoriale.

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

Après cet exposé, il y aura évidemment une mise en débat avec tous les élus présents. Je le dis à nos invités du jour, la mise en débat est ouverte à tous et donc également à vous élus invités élus de nos communes. Nous en profitons, c'est aussi cela le Pôle métropolitain.

Nous finirons par une mise en écho avec l'expérimentation Désirs d'Habiter qui s'achève aujourd'hui. Vous repartirez tous avec les deux livrables qui viennent conclure cette expérimentation, à la fois le Cahier d'expérimentation, mais également la promesse que nous avions faite à nos élus de partir avec une tentative de mise en récit sur la question de l'intensité de ville, de vie et de nature dans nos communes et nos centralités.

Voilà le principe de la matinée. À 10 heures 30 précises, nous devrons avoir achevé nos travaux, puisqu'une seconde réunion démarrera : l'atelier de nos élus du SCoT. Merci à eux pour leur dernière mobilisation dans cette dernière ligne droite avant l'approbation de notre SCoT.

Je cède la parole à Martin VANIER qui va démarrer l'exposé. Merci à vous.

### **Enseignements tirés des deux recherches-actions conduites par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

#### **Martin VANIER, géographe et professeur à l'École d'urbanisme de Paris**

« S'entendre sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas dans l'action publique territoriale », je pense que ce titre fait écho au quotidien de vos questions, de vos défis, de vos relations avec les citoyens et les habitants. La question de la justice est au cœur de votre mandat politique.

Nous avons souhaité une recherche-action avec les collègues qui ont été énoncés, parce qu'il nous a semblé qu'à un moment donné, dans la société française, il y avait désaccord sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Il y avait divergence sur ce qui, en principe, soude une société. En même temps, il y avait possibilité de trouver dans l'action publique locale de quoi surmonter une partie de ces désaccords.

Nous avons donc un point de départ dérangeant qui nous bouscule, une société dans laquelle les sentiments d'injustice sont devenus très majoritaires, mais aussi très divergents, c'est-à-dire que nous n'avons pas tous le même sentiment d'injustice. Quelque chose de dangereux pour sa cohésion, sa paix politique. En même temps, un espoir qui est de dire : y a-t-il quelque chose à reconstruire à partir de l'action publique territoriale ?

C'est le sens de notre recherche-action. Vous avez entendu la recherche dans ce que je viens de dire, vous entendez aussi l'action, et nous vous remercions vivement d'avoir accepté, le Pôle, d'être un de ces territoires dans lequel nous pouvons nous plonger dans le réel avec vous. Nous recommencerons dans d'autres pour que la présentation d'hypothèses et de résultats de travail et de réflexion que nous allons vous livrer fasse écho, car tout cela n'a évidemment de sens que dans l'échange citoyen et politique que nous pouvons avoir.

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

Pour installer le débat – car c'est ma fonction de simplement faire l'introduction et ensuite de compter sur Clémentine qui va vous présenter les travaux de nos focus groupes et Philippe qui va plutôt aller sur la question des solutions et de la reconstruction d'un éventuel pacte de justice par le territoire –, je voudrais installer en quelques mots les termes de la problématique en les liant à l'autre recherche-action, celle sur les Désirs d'Habiter.

Nous sommes dans un moment où la petite phrase en gras, la première, le résume aussi bien que possible : la société des individus est de moins en moins convaincue de la justice qui la solidarise – lorsque l'on se met d'accord sur ce qui est juste et injuste, on fait société –, mais elle est en même temps de plus en plus sensible aux injustices qui sont faites aux personnes, à la multiplication des injustices qui sont faites aux personnes. Dans cette multiplication, où il y a des raisons genrées et sociales, la dimension territoriale a pris un poids considérable. Il est devenu courant de considérer que la justice est marquée par des facteurs géographiques. Ce n'est pas juste parce que je suis à tel endroit, ce n'est pas juste parce que je suis trop loin, ce n'est pas juste parce que je n'ai pas la même chose que les autres autour de moi, ce n'est pas juste parce que des contraintes qui me sont faites ne sont pas faites à d'autres ailleurs.

C'est toute cette dimension géographique de la justice qui nous intéresse, mais nous ne nions pas que tout cela s'inscrit dans une sphère beaucoup plus globale de question de la justice. Clémentine va d'ailleurs le rappeler dès le début. Il y a la question de la justice sociale, bien sûr, et à l'intérieur de cela, une dimension territoriale qui sollicite davantage encore les élus territoriaux.

Nous avons quelques éléments de méthode que je rappelle rapidement. Une enquête nationale à vous présenter, avec 4 000 personnes qui ont été interviewées.

Nous avons fait des focus sur des panels d'habitants de vos territoires, sélectionnés par l'IFOP par paquets de 12, deux fois 12, sur le critère de trouver des habitants dans des situations sociales et territoriales variées, mais tous dans le statut du périurbain. Écouter la parole de périurbains sur ces questions a été fait deux fois.

Nous avons fait un troisième travail dans votre territoire avec des agents, dont certains sont peut-être autour de la table, lors d'une réunion où il a été question des ressentis de justice lorsque ces agents sont en position de service et d'accueil des administrés, et par conséquent d'échanger concrètement sur leurs demandes et leurs attentes.

C'est cet ensemble de matière que nous vous restituons, que nous restituons aussi au niveau national avec un colloque en fin d'année à la Cité internationale de Paris, et que nous continuerons de travailler sans doute discrètement en 2026 pour des raisons évidentes, et, nous l'espérons, d'une façon plus ample, car nous ne venons pas présenter devant vous une parole, une doctrine ou une théorie, c'est comme cela, écoutez et repartez avec.

Nous aimerais que se créent autant que possible les conditions d'un travail politique et citoyen à partir des questions que nous posons et que ce travail puisse se poursuivre, en particulier avec les nouvelles équipes après 2026, en 2027 et en 2028, et pourquoi pas à l'échelle de territoires comme les Pôles qui ont l'immense avantage de mettre en coprésence des situations géographiques extrêmement variées. C'est justement de cette variété que vient probablement une des grandes difficultés que de répondre à la question très simple : qu'est-

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

ce qui est juste et qu'est-ce qui ne l'est pas dans nos sociétés en fonction de nos conditions géographiques ?

Je n'en dis pas davantage, étant donné que tu as fait la promesse de la distribution de ces documents. Nous allons bien sûr restituer notre ensemble d'idées décrites ici extrêmement rapidement.

Je cède la parole à Clémentine pour rentrer dans les premières leçons de cette enquête nationale.

#### **Clémentine GENÊT**

Merci beaucoup.

Je vais essayer de restituer un peu vite un certain nombre de choses de l'enquête, mais aussi des ateliers que nous avons eus avec des DGS, ainsi que des focus groups. L'idée est que nous puissions y revenir par la suite, ce sera donc peut-être un peu rapide.

Pour commencer, un aperçu de ce qui construit l'expérience et la vision du juste et de l'injuste dans les territoires. Nous avons essayé de poser la question frontalement de l'expérience du témoignage de l'injustice. Ce qui ressort, c'est que la première injustice qui est vécue par les personnes et qui est racontée à l'échelle nationale, mais aussi dans les panels, ce sont les injustices liées au travail. C'est vraiment ce qui domine, le travail comme première source d'injustice. C'est intéressant à garder à l'esprit.

Nous sommes dans un contexte où nous avons pu renoter des choses que nous savions déjà, mais une société qui est tout de même de plus en plus sensible aux injustices, avec des jeunes qui sont beaucoup plus sensibles à ces sujets que leurs aînés, et des discriminations qui sont les nouveaux terrains des injustices. La discrimination de genre, de race, d'orientation sexuelle, etc.

Un deuxième sujet qu'il nous paraissait important de reposer était la prédominance de la question sociale, c'est-à-dire que le premier déterminant des sujets d'injustice est le statut et notamment le statut des familles monoparentales. Nous voyons que les mères célibataires sont en bien plus grande mesure sujettes aux injustices. Elles souffrent d'injustice en bien plus grande mesure que le reste de la population. Nous trouvions important de replacer cela avant d'entrer dans des considérations plus territoriales.

Ensuite, Martin l'a dit, la justice en fonction des territoires est largement mobilisée dans les discours. En revanche, dans les répondants, nous avons pu noter que le territoire est plutôt rarement mobilisé comme variable explicative des injustices vécues. En tout cas, lorsque nous demandons, ce n'est pas cela qui vient.

Pour aller un peu plus loin, lorsque nous posons la question du lieu de vie, il est affirmé comme étant un choix. Le lieu est vécu comme un choix, d'autant plus fortement dans les territoires périurbains que dans les villes-centres où nous pouvons noter quelques sentiments d'injustice sur le choix du lieu d'habitation.

## Procès-Verbal

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

Nous avons ensuite tenté de mesurer les conceptions de la justice afin de voir si nous pouvions déterminer une géographie des conceptions de la justice. Là non plus, pas de résultats très probants. Il n'y a peut-être pas vraiment une géographique des conceptions de la justice, mais quelques éléments sont peut-être rassurants, c'est-à-dire que des valeurs sont largement partagées à l'échelle nationale.

Lorsque nous posons la question des écarts de revenus entre riches et pauvres, c'est très largement partagé. Oui, il y a trop d'écarts de revenus entre riches et pauvres, à 89 %.

La sensibilité aux discriminations, que je mentionnais avant. 75 % des personnes trouvent qu'il y a effectivement trop de discriminations.

Un sujet qui est revenu, qui a été assez intéressant, et que nous avons beaucoup revu dans les panels, c'est le sujet des non-respects de la règle commune, ce qui est très largement vécu comme étant source d'injustice.

Nous avons ensuite essayé de faire le travail de croiser les réponses pour créer une forme de typologie des conceptions majoritaires. Une première conception est la solidarité comme socle de l'organisation collective, qui est tout de même très présente et un peu plus présente dans les centres urbains.

Le sujet de la règle commune comme première matrice de l'organisation collective, avant même la solidarité. Il est un peu plus présent dans le périurbain francilien, mais qui est sinon assez réparti.

Une troisième catégorie qui est intéressante, ce que nous avons appelé le « nous ». C'est plutôt une confiance dans les mécanismes de régulation interindividuelle, c'est-à-dire notre capacité à nous organiser pour fabriquer notre justice collective. Là, il y a une surreprésentation de cette catégorie dans les zones peu denses.

Un quatrième point que nous avons trouvé intéressant pour comprendre ce qui fabrique l'injustice, il y a l'expérience de l'injustice, la conception de la justice, mais également en quelle capacité on est d'être écoutés et d'agir sur ces injustices. Là, nous avons effectivement pu voir des choses qui dénotait en fonction des territoires. L'écoute est par exemple très fortement liée à l'aménagement, que ce soit en termes de processus, donc le sentiment d'avoir été entendu, ou en termes de résultat, donc, « *l'aménagement a contribué à l'amélioration de mon cadre de vie* ». L'avis là-dessus est plus positif dans les grandes villes que dans les zones rurales ou peu denses, vraiment sur cette capacité à être écoutés et entendus.

De même, si les grandes villes présentent une plus forte exposition aux injustices, nous voyons aussi des mécanismes de mise en capacité plus efficaces, c'est-à-dire que les personnes répondent plus largement : « *oui, je peux agir contre les injustices dans les grandes villes* » et les mécanismes d'action sont un peu plus collectifs. Dans les zones peu denses, on va nous dire : « *oui, je peux le faire par mon mode de vie, par des choses individuelles, mais moins par des structures d'organisation* ».

Dans un second temps, je vais vous rapporter des choses sur comment on construit cette justice par les territoires et donc par les politiques publiques que l'on met en place. Si nous ne

## Procès-Verbal

### Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice

voyons pas de différences sur des conceptions de la justice, dans l'opérationnalisation des politiques publiques, il y a peut-être de petites distinctions. Une chose intéressante que nous avons également pu voir, c'est qu'il y a une forme d'acceptation d'une distribution différenciée des services, c'est-à-dire qu'on ne nous a pas dit : « *il faut de tout partout* ».

Dans un troisième temps, il y a une sorte de mobilisation de différents registres de responsabilités. Le rôle de la collectivité locale a été réaffirmé partout et peut-être encore plus dans les territoires périurbains. On a néanmoins la place des responsabilités individuelles, des choix individuels et des capacités d'agir qui sont aussi plus fortes dans ces territoires. À titre d'exemple, si mon école n'est pas bonne, je charge mon enfant d'école. C'est très assumé dans certains territoires. Sur le sujet de l'école, nous avons eu un point d'étonnement, c'est que certains sujets qui ont cristallisé des sujets de justice, comme l'école publique, le sont peut-être un peu moins aujourd'hui alors que les nouveaux sujets de politique publique cristallisent ce registre injuste, comme celui des mobilités.

Ensuite, nous avons eu l'impression de mesurer que le rapport à la justice spatiale n'était pas seulement un sujet de justice redistributive comme on pourrait beaucoup l'entendre sur la redistribution de services, encore une fois parce que le lieu de vie est vécu comme un choix qui est une sorte de compromis entre un éloignement, un accès aux services, un accès à la nature, qui est conscient et qui n'est pas vécu comme injuste, à condition que je puisse toujours maîtriser ma trajectoire et mes outils de parcours du territoire.

Là où le sentiment d'injustice peut émerger, c'est s'il y a une forme d'évolution de ce compromis initial. Ou bien il y a un nouveau référentiel d'action publique. Par exemple – nous l'avons beaucoup entendu dans les panels que l'on a faits ici –, l'implantation des pistes cyclables peut être vécue comme l'imposition d'un mode de vie urbain. Il y a un premier sentiment d'injustice qui dit : « *on change un peu mon mode de vie qui était celui pour lequel je vivais sur ce territoire* ». Ce que nous voyons aussi, c'est que ce qui est vécu comme une injustice est assez vite dédramatisé à l'usage, c'est-à-dire que des personnes nous ont dit : « *mon collégien peut aller à l'école à vélo, ce n'est pas mal* ». Tout le monde se dit que ce n'est pas si mal.

Une autre transformation de ce compromis est le dévoilement de l'imaginaire qui va un peu avec ce sujet des pistes cyclables ou l'espèce de fausse promesse que l'on se fait. Ce sont des choses que nous avons entendues dans les entretiens, un maire qui est embêté, car de nouveaux habitants disaient : « *je viens habiter dans un territoire rural, donc je serai très libre de faire ce que je veux, c'est le territoire de la liberté* » et qui se rappelaient qu'il y a des règles du voisinage et un respect du collectif. Ce sont des sortes de fausses promesses qui peuvent créer un sentiment d'injustice ou une forme d'exclusion par le statut, c'est-à-dire que l'on est dans un territoire de maisons individuelles, j'ai un appartement et je n'ai pas d'espace public, par exemple de parc public, ce qui peut être vécu comme une injustice.

Un élément nous semblait intéressant, c'est que c'était moins un sujet de distance à l'action que la distance à la capacité d'action, c'est-à-dire que nous avons eu beaucoup de demandes d'accompagnement à l'auto-organisation. On n'attend pas que les services viennent jusqu'à nous, mais on veut en revanche que l'on nous donne les capacités à nous organiser pour nous-mêmes répondre à ces attentes et à ces besoins.

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

Un dernier point, parce que nous avons fait un atelier avec les services du Pôle métropolitain et c'est venu dans les panels, une sorte de sentiment d'étrangeté vis-à-vis de l'action publique, de non-compréhension sur les choix qui sont faits. Peut-être que Philippe développera, mais nous pensons que la transition écologique est une sorte de tiers acteur qui n'est pas évident à intégrer. On construit des politiques publiques pour moi, mais il y a aussi ce sujet qui est intégré dans cette construction. Je pense notamment au sujet des tarifications qui évoluent en fonction de cela et qui ne sont pas toujours faciles à intégrer.

En second point, les capacités d'interpellation, donc qui sont nos référents de l'action publique – c'est beaucoup ressorti des panels –, quel est le bon interlocuteur avec les compétences, est-ce mon élu, ma vie périscolaire, l'Éducation nationale, la police, et ce sentiment d'être parfois un peu confus sur à qui je m'adresse et à qui je peux m'adresser.

Pour finir, en creux, quelque chose qui est beaucoup ressorti, c'est la question du statut et de la place que les citoyens peuvent prendre dans cette organisation collective, avec notamment quelle capacité j'ai à contribuer à cette vie collective.

#### **Philippe ESTEBE**

Je vais me focaliser sur les deux panels que nous avons animés dans le périurbain du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire qui se sont tenus à Bouvron avec à chaque fois 10-12 habitants qui, comme le disait Martin, ont été sélectionnés dans une logique de la plus grande diversité possible des publics.

C'était intéressant, car nous avions souhaité un recrutement de grande diversité et nous nous sommes rendu compte que les deux panels étaient relativement homogènes en termes de tranches d'âge, mais surtout de trajectoire résidentielle. J'y reviendrai.

Nous avons eu à chaque fois une discussion très ouverte qui a duré deux heures autour de quatre parties qui reprenaient les questions du questionnaire national : « *estimez-vous avoir été victime d'injustice ?* », « *trouvez-vous votre situation actuelle, là où vous vivez, juste ?* », « *quelles seraient les pistes d'amélioration ?* » À la fin, nous leur avons fait faire un petit jeu comme s'ils étaient en Conseil municipal pour prendre une décision sur la répartition d'équipements. J'y reviendrai peut-être, car c'était assez amusant.

La diapositive suivante recoupe en partie ce que Clémentine a déjà dit. Nous avons été très frappés par la différence systématique que faisaient les habitants entre ce que l'on pourrait appeler le dehors et le dedans. Le dehors c'est le reste du monde et le dedans c'est l'espace de vie, l'espace habité qui est complexe. Ce n'est pas nécessairement la commune ou le quartier, c'est aussi l'espace dans lequel il y a de la mobilité quotidienne. C'est une spatialité, comme disent les géographes, ce n'est pas strictement une localité, mais il y a tout de même un recouvrement. Le dehors, c'est l'horreur. Je caricature un peu, mais on retrouve des choses qui sont dans le sondage. Le travail est très souvent évoqué comme le lieu où on subit des injustices. Beaucoup de garçons d'un certain âge ont évoqué des brimades à l'armée lors du service militaire comme étant des choses injustes. Dans le même registre, des brimades scolaires. Le troisième exemple qui était intéressant, c'est une dame responsable de franchise qui voit sa franchise retirée alors même qu'elle considérait qu'elle et son équipe avaient fait un effort pour redresser le chiffre d'affaires.

## Procès-Verbal

### Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice

Ce qui est intéressant dans le cas du dehors, c'est que l'on est à chaque fois sur des conflits de valeur, des conflits de système de valeur, c'est-à-dire que je fais une demande de congé que je considère comme légitime, parce que ma mère est malade et il faut que j'aille m'occuper d'elle. Cela m'est refusé. Il y a donc une rationalité qui est celle de l'entreprise qui va à l'encontre de mon système de valeur à moi qui est la relation affective et le sentiment de devoir que j'ai envers ma mère.

L'armée et l'école reviennent souvent. Quelqu'un a commis une faute, le groupe ne le dénonce pas, tout le groupe se retrouve puni, donc injustice maximale. Là aussi, conflit de valeur, car en gros le groupe est solidaire, on ne dénonce pas, mais la rationalité de l'organisation fait que l'on est punis.

#### Clémentine GENËT

L'exemple des chicanes était venu dans l'un des panels qui nous disait : « certains ne respectent pas le Code de la route et à cause de certains qui ne respectent pas le Code de la route et les limitations de vitesse, on installe des chicanes pour tout le monde ».

#### Philippe ESTEBE

Autre exemple d'injustice, mais qui va peut-être plus profondément dans le contrat social, c'est un conflit de normes de vie, c'est-à-dire une personne qui, pour des raisons personnelles, fait le choix de travailler en intérim, et qui explique qu'elle ne peut pas accéder à la propriété, car elle n'est pas en mesure de donner les garanties. C'est intéressant, car c'est plus globalement une sorte de pacte social qui n'est pas respecté. Le dehors n'est donc pas terrible.

En revanche, quand on leur demande comment cela se passe au-dedans, par contraste l'espace de vie est considéré par la plupart des personnes que nous avons rencontrées comme juste.

Qu'est-ce qui fait que cet espace est juste ? C'est intéressant parce qu'il est juste non pas au sens de justice sociale, de justice redistributive, il est juste au sens où l'ordre dans lequel je me situe est relativement stable, j'y ai ma place et je considère donc cela comme juste.

Cela se joue sur plusieurs registres. D'abord, ce que je disais sur l'homogénéité, c'est-à-dire que l'on a affaire à des personnes qui sont en général sur des trajectoires résidentielles ascendantes. Beaucoup ont commencé en logement social et ensuite ils sont devenus locataires ou ils ont accédé à la propriété dans le périurbain. Pour eux, c'est une trajectoire positive qui crée d'ailleurs – nous y reviendrons peut-être – des problèmes par rapport au monde d'avant que l'on a quitté et que l'on ne veut pas forcément voir revenir.

Deuxièmement, cette trajectoire est assumée. Comme le disait Clémentine, c'est une liberté de trajectoire résidentielle. Ils ont une vision élargie de leur espace de vie et notamment de leur environnement et de l'accessibilité aux services, c'est-à-dire qu'au fond à aucun moment nous ne les avons vraiment entendus se plaindre d'un défaut de service ou d'équipement.

Les deux seuls points sur lesquels il y a véritablement eu des critiques, c'est la question de la densité médicale et du temps d'accès. Ce n'est pas tellement le fait qu'il n'y ait pas de

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

médecins, mais le temps d'accès aux médecins. La question du pédiatre est revenue très souvent, la médecine pour les enfants. Et puis, la carte scolaire. C'est très intéressant. Cela râle beaucoup contre la carte scolaire, non pas pour des raisons de mixité sociale, mais pour des raisons de commodités de trajet domicile-travail. « *On a changé la carte scolaire, je ne peux plus déposer mon enfant sur le trajet domicile-travail, donc je le mets dans le privé. Je regrette beaucoup, parce que je suis très partisan de l'école publique, mais la réalité fait que j'y suis contraint* ». Ce ne sont pas des demandes de redistribution énormes. Donc, l'espace de vie est choisi, le choix est assumé.

Le second point est la question du respect des règles du jeu, c'est-à-dire que dans leur espace de vie, il est juste parce que chacun est à sa place. Il y a une articulation tout à fait stable ou en tout cas que l'on espère stable entre l'intimité, le foyer, le voisinage qui est très important, à condition qu'il y ait une bonne articulation entre intimité et voisinage, et les services collectifs qui sont très bien tant qu'ils restent à leur place, mais que l'on peut y accéder, y compris sur le mode de la demande de la récrimination. C'est une sorte d'ordre social stable, de sphère locale.

Évidemment – c'est le troisième point –, ce pacte est tout de même menacé. Ils sentent une certaine fragilité de ce pacte territorial ou de cet ordre juste.

D'abord, il y a le risque permanent de l'arrivée des autres, c'est-à-dire que l'entre-soi est presque une condition de l'ordre juste et il y a ce risque de l'arrivée des autres. Le type de contradictions dans lesquelles ils peuvent se trouver à un moment donné est assez intéressant, entre par exemple une demande et une certaine satisfaction de liaison avec les transports collectifs, mais en même temps avec le risque que ces transports collectifs nous ramènent des personnes que l'on ne veut pas voir, voire que l'on a parfois quittées.

Le second point, nous l'avons dit, ce sont des interventions extérieures non négociées, donc des travaux, des restrictions de circulation selon des rationalités qui ne sont pas inscrites dans cet ordre local. Et puis, évidemment, certaines personnes ont le sentiment d'une certaine précarité, c'est-à-dire que cet ordre fonctionne tant qu'il y a deux revenus dans le ménage. Une dame nous a dit : « *je ne divorce pas, sinon je retourne en logement social* ». Cela a l'air anecdotique, mais c'est tout à fait révélateur de ce que signifie l'ordre précaire.

Je termine en disant qu'il y a finalement deux dimensions conclusives. C'est un panel, donc ce n'est pas vraiment une loi générale.

La première est que la dimension fondatrice de ce pacte, c'est le respect des positions, donc dans cette articulation intimité, société locale et acteurs publics. La stabilité des positions, donc le fait que l'ordre local reste relativement stable, ou en tout cas que les changements sont graduels, mais pas brutaux. Enfin, quelque chose qui est assez intéressant, c'est l'équilibre entre l'intimité et l'entraide de voisinage, ce qui détermine une hiérarchie des valeurs.

Le premier élément qui est toujours mis en avant est la liberté individuelle, notamment en termes de trajectoire résidentielle et de mobilité spatiale. L'entraide, là, on retrouve le « nous ». Lorsque nous leur demandons d'où pourraient éventuellement venir des

## Procès-Verbal

### Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice

améliorations de la situation, c'est le collectif, c'est l'entre-nous. Ils ont cité les systèmes d'échanges locaux, par exemple, comme des choses intéressantes.

Le civisme n'est pas central dans cet ordre local. Nous pouvons dire que de ce point de vue, il est difficile de parler d'engagement citoyen, mais nous sommes plus dans une logique de consommation de services collectifs, c'est-à-dire que c'est du citoyen consommateur, avec en arrière-plan, quelques aspects de « copropriété ».

#### Martin VANIER

La conclusion, évidemment, comme toujours, lorsque l'on écoute des chercheurs que nous sommes, et que nous rentrons dans un sujet, nous multiplions les façons de le saisir, nous nuancions, nous raffinons et nous avons l'impression de laisser la réflexion à l'arrivée plus confuse qu'au départ. Mais c'est la condition de la recherche. Si c'était simple, chers amis, nous aurions la solution et il y aurait quelqu'un pour dire : « *la question de la justice, ce n'est pas compliqué dans ma commune ou dans mon pays* ».

Nous ne sommes pas du côté du simplisme et nous ne sommes pas venus vous dire que cette question de la justice territoriale était simple. Nous sommes venus dire qu'elle engage et qu'elle exige une forme de responsabilité – je m'adresse à des personnes ô combien responsables – à partager avec les justiciables pour lesquels c'est la condition d'être reconnus comme étant traités de façon juste ou injuste.

Cette dernière diapositive est sans doute un peu caricaturale, mais de toute évidence, dans ce que nous entendons à la fois de la retransmission de l'enquête des 4 000 et ce que Philippe a livré à partir du panel et de cette notion qui nous paraît centrale de pacte, c'est qu'il y a au moins quatre conceptions de la justice qui traversent aujourd'hui nos sociétés, y compris nos sociétés locales, donc, les personnes qui sont autour de nous et auxquelles nous avons affaire au quotidien.

Il y a une justice fondée sur la notion d'égalité, selon laquelle ce n'est pas juste si cela ne s'applique pas à tout le monde et si tout le monde n'est pas dans le même bateau. Elle est parfaitement pertinente et recevable, comme l'est tout autant la suivante qui dit exactement le contraire : ce n'est pas juste si cela s'applique à tout le monde de la même façon, parce que cela ne reconnaît pas nos différences et nos spécificités. Je ne veux pas provoquer un débat, mais la question du ZAN est complètement dans cet exemple, c'est-à-dire que le ZAN a été vécu par un certain nombre d'élus comme un facteur d'injustice profonde, parce que ne reconnaissant pas des situations spécifiques.

Troisièmement, la justice liberté que vous avez très souvent évoquée : c'est juste si cela ne m'impose pas des contraintes et c'est injuste lorsque cela m'empêche.

Enfin, la dernière est de dépasser ces irréductibles clivages idéologiques qui consistent à dire : c'est juste si cela m'engage et c'est injuste si on ne m'a pas demandé mon avis.

Le dernier point de notre intervention se tourne vers vous, parce qu'il nous semble que là, nous avons un chantier politique local à saisir. Il n'y a pas de compétence de justice, nous sommes d'accord. Il y a des compétences logement, transport, développement économique,

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

action sociale. Il n'y a pas de vice-Président à la justice et de champ de compétences de politique publique de la justice. La justice est sur tous les sujets, elle traverse tous les sujets et elle est la promesse politique fondatrice.

Il nous semble qu'il serait intéressant de la remettre sur le dessus de la visibilité du débat politique, parce qu'à force d'être sous-jacente et transversale, elle n'est quelque part plus jamais discutée. Or, il est nécessaire de la rediscuter au vu de la divergence que je viens d'évoquer.

Notre proposition serait de dire : y aura-t-il un chemin pour que, dans les territoires – est-ce la commune, est-ce l'intercommunalité, est-ce plus grand, est-ce un peu tout cela à la fois –, nous ayons des moments où nous conviendrions que nous nous donnons l'objectif de rédiger le pacte de justice, exactement comme lorsque l'on fait un document d'urbanisme et que l'on commence par rédiger le projet d'aménagement ?

C'est un projet de justice, c'est un pacte, parce que c'est un engagement, une promesse qui responsabilise ceux qui vont énoncer des droits et des devoirs. En tout cas, quelle forme cela a, nous n'en savons rien du tout, parce que cela ne se décrète pas par des chercheurs, cela s'invente concrètement et citoyennement, mais il nous semble que c'est l'apport de cette recherche-action que de dire : nous ne pouvons pas faire comme si la question de la justice était une question nationale extérieure aux territoires et aux collectivités. Il est nécessaire, dans la société très divisée qui est la nôtre aujourd'hui, que les collectivités s'en ressaisissent pour faire l'objet d'une vraie politique.

#### **Frédéric VASSE**

Je rebondis tout de suite pour vous laisser le temps de mûrir vos interventions. Vous avez peut-être des questions de compréhension, mais aussi des interventions sur le fond.

Dans sa conclusion, Martin a parlé de la question du « moment ». Avec l'expérimentation Désirs d'Habiter, nous avons vécu de vrais beaux moments avec les citoyens de ce grand territoire et les citoyens nous le disaient clairement : « *il s'est passé quelque chose ce soir et il faudrait recommencer* ». Cette capacité à prendre le temps de débattre de la justice des politiques publiques, cette capacité à interroger le logement et la vie qui va avec, sur nos territoires, les citoyens les ont mobilisées pour débattre et saisir « ce moment »... et c'est maintenant le vôtre.

#### **Johanna ROLLAND**

J'ai une question sur les politiques publiques liées à la justice : l'école publique semble être moins présente sur la question de la justice, l'école publique est d'ailleurs - de son point de vue, le premier espace de ségrégation, alors qu'on voit émerger de nouveaux sujets de politiques publiques qui questionnent la notion de justice. Voyez-vous d'autres sujets de politique publique qui émergent ?

Sur l'idée de Pacte de justice. On porte des initiatives sur notre territoire : équilibre, coopération, alliance des territoires, mais on n'y est pas encore... Il y a-t-il en France ou ailleurs en Europe, des expériences de "pacte de justice" ?

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

Enfin toute l'enquête et le retour des panels montrent les écarts entre le réel et le représenté, ou autrement dit entre le vécu et le ressenti, ce qui pose de lourdes questions quant aux réponses collectives à apporter. Comment la recherche s'est-elle saisie de ce problème d'écart entre le réel et l'opinion qu'on en construit?

#### **Francky TRICHET, vice-Président Nantes Métropole**

Merci beaucoup pour cette présentation.

Je pense, sur la conclusion, que le temps long est nécessaire et qu'il faut continuer ces observations du territoire.

J'avais deux questions. La première sur la distribution différenciée des services, que vous avez évoquée et qui m'a interpellé. Avez-vous été un peu plus en avant sur quelles politiques publiques ou sur quel élément des politiques publiques viendraient peut-être avoir cette différenciation, en particulier sur le périurbain et sur l'urbain ?

Ma seconde question porte sur la dépendance au temps de cette justice territoriale. Avez-vous commencé à voir des choses qui seraient fluctuantes par rapport à de grands événements, et des retours sur des basiques plus du quotidien ? Y a-t-il des échelles et des rapports au temps entre des événements de géopolitique mondiale qui pourraient, entre guillemets – excusez-moi l'expression – faire peur et qui viendraient peut-être redensifier ce besoin de justice territoriale ?

#### **Aziliz GOUEZ, vice-Présidente Nantes Métropole**

Une observation plus qu'une question. Je crois que nous sommes tous frappés ici ce matin, mais en général par le caractère contradictoire des résultats des sondages. Je crois que nous sommes dans un moment où nous devons aussi nous interroger sur ce que révèlent ces sondages de nos pratiques démocratiques et de la façon – là, je parle en tant qu'élue – dont nous, comme élus, nous positionnons par rapport à ces résultats.

Ce que vous avez soulevé m'a rappelé ce que disait Bernard MANIN de la démocratie du public, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas que nous nous positionnions comme devant apporter une réponse, une offre à une demande, car nous voyons bien que la demande est contradictoire et fragmentée.

Je pense c'est à nous, collectivement, de voir quels fils nous pouvons tirer pour proposer quelque chose qui ait du sens collectivement. En ce sens précisément, l'idée d'un pacte de justice peut être intéressante.

Si je tire les fils qui m'interpellent dans ce que vous avez montré, j'ai pris quelques notes et ce qui est intéressant, c'est de relever une demande d'accompagnement à l'auto-organisation, c'est-à-dire moins un sujet de distance à l'action qu'une distance à la capacité d'action. Je crois que cela nous interroge.

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

Johanna parlait de distance entre réel et représentation sur ce qu'est aujourd'hui la représentation politique. La forme représentative du gouvernement a connu bien des mues depuis ses origines. Nous sommes là dans un moment où nous voyons bien que la mue est assez inquiétante. Le pays ne se sent pas écouté, vous l'avez dit, mais il ne se sent pas non plus représenté. Il me semble donc qu'à l'échelle du territoire il pourrait être intéressant d'imaginer quelque chose qui réinjecte de la participation, de la capacité d'interpellation, c'est-à-dire quelque chose d'un peu hybride par rapport à ce que nous avons pu faire jusqu'à présent dans nos pratiques démocratiques de représentants politiques.

#### **Martin VANIER**

De tout petits bouts de réaction. Nous nous trouvons pris là dans un schéma de type séminaire où nous avons besoin d'installer nos interventions et nos réponses, nous sommes quelque peu bousculés mais c'est le jeu.

L'écart entre le réel et les représentations, entre ce que l'on vit et ce que l'on dit, madame la Présidente, il est bien sûr au cœur du sujet. Nous avons pris au sérieux la notion de ressenti. Celle-ci nous a beaucoup embêtés depuis longtemps. Le ressenti, est-ce le vrai ou quelque chose qui est englué dans la rumeur, le *fake*, le travestissement du réel ? J'ai sorti le livre que je suis en train de lire et que je vous recommande, de Gérald BRONNER que vous avez sûrement entendu à la radio, *A l'assaut du réel*. C'est terrifiant, car il va au bout de cette question du dévoilement de notre rapport au réel dans une société numérique qui permet des dérapages complets.

En tout cas, ce que je peux dire sur cette question, c'est qu'elle est au cœur de notre affaire et c'est pour cela qu'il y a en permanence ce jeu de ping-pong entre ce qui est vécu et ce qui est dit. Nous tenons à garder les deux bouts pour que lorsque les personnes disent quelque chose qui est en flagrante contradiction avec leur statut, leur position et leur vécu, nous sachions tout de même en faire quelque chose, mais pas leur dire : « *oui, mais c'est faux, ce que vous dites là n'est pas vrai* ». « *Oui, mais c'est ce que je ressens, donc cela va forcément peser dans ma position à un moment donné* ». Je ne sais pas quoi faire de plus que cela, mais c'est identifié comme étant le cœur de cette société des contradictions dont Aziliz GOUEZ vient de parler.

Quels autres champs de politiques publiques pourraient réincarner la justice là où ceux d'hier sont sérieusement bousculés comme l'école ou ceux qui sont bien identifiés comme la mobilité ? Cette question ne résume pas tout. Dans notre commande de recherche, il y avait évidemment la question de la justice environnementale et le fait qu'il y a une énorme demande de justice quant à la santé globale qui est celle des environnements et des populations qui y habitent, humaines vivantes et vivantes non humaines. Tout cela fait un tout. Nous l'avons très bien compris, car les maladies qui se baladent aujourd'hui méconnaissent ces divisions entre l'environnement, le vivant humain et le vivant non humain. Elles les traversent.

Il y a là une grande question sur le fait que nous sommes égaux ou non devant ces contextes de santé environnementale et d'une façon générale de qualité des environnements. Il nous semble – mais ce n'est pas vraiment une parole de chercheur – que c'est le prochain rendez-

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

vous majeur de la justice. Il restera les fondamentaux qui ont fait la République, l'école, etc., il y aura toujours cette question de la mobilité, mais le grand rendez-vous que nous avons à affronter est cette question de la justice.

Pour le reste des questions, je me retourne vers mes camarades, pour ne pas monopoliser la parole. Philippe, peut-être d'autres exemples de pactes en Europe ou ailleurs.

#### **Philippe ESTEBE**

Des pactes de justice qui portent ce nom, je n'en connais pas. En revanche, je pensais, à partir de votre question, à ce que l'on a appelé la Charte des communs à Bologne. Il me semble que lorsque l'on regarde la Charte des communs de Bologne dans le détail, c'est bien quelque chose qui a à voir avec un pacte de justice dans la mesure où c'est une forme de convention entre l'auto-organisation des citoyens et l'intervention des services collectifs. Elle prend des aspects un peu trop juridiques dans la formulation, mais elle est assez intéressante, car c'est construit dans un rapport service/population, au fond, jusqu'où peut aller chaque sphère en interaction avec l'autre. C'est assez intéressant.

Comme exemple de politique publique sur laquelle cette question de justice peut s'exercer, mais peut-être de manière un peu paradoxale, ce sont les politiques de l'espace public. Je pense que les politiques de l'espace public et la construction de l'espace public à partir ce que nous pouvons ressortir du panel où nous avons une bonne articulation entre intime, espace de sociabilité et accessibilité/fluidité de l'espace public...

Ce sont des choses que vous connaissez tous par cœur, mais c'est un point assez intéressant. Dans le panel, il a été fait appel à plusieurs reprises à l'espace autour de la maison et aux endroits où l'on peut rencontrer les voisins. Il y a évidemment ce qui se joue autour de l'école, des espaces de sociabilité, des places. Ils ont beaucoup insisté sur les marchés. Ce sont des lieux où se rajoute un ordre local juste.

#### **Frédéric VASSE**

Il y a un exemple de politique publique qui nous intéresse très directement et devient un enjeu majeur chez nous : le thème de l'eau. Je suis allé découvrir l'année dernière, le Tribunal de l'eau à Valence, sur la bonne gestion de l'irrigation pour les agriculteurs de la plaine de Valence.

Je trouve qu'il est extrêmement intéressant de savoir comment l'allocation de la ressource en eau est rediscutée sous l'angle de la justice pour permettre à tout le monde de cultiver, etc. Cela pose, selon nous, une vraie question d'avenir. La question de l'allocation de la ressource en eau, pourra-t-elle se faire autrement que dans la justice sur notre grand territoire national et métropolitain ? C'est une question qui est, je pense, devant vous.

Clémentine a aussi d'autres éléments de réponse à vous apporter.

#### **Clémentine GENÊT**

La question que vous posez est compliquée et je pense qu'il est bien de rappeler ce décalage entre le réel et le vécu. Je pense qu'il serait très compliqué d'expliquer tout le pourquoi, mais il y a une capacité d'agir, c'est-à-dire que l'école n'est pas sur mon trajet je peux le mettre dans le privé, l'école n'est pas assez bien j'ai des solutions. Je pense que les mobilités sont

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

paradoxaux, parce que cela cristallise les sujets d'injustice, car il y a des politiques nationales de contraintes et nous avons vu qu'elles pouvaient provoquer ce sentiment, et en même temps je rappelle que dans nos panels nous n'avons jamais entendu les personnes nous dire : « *notre situation territoriale crée des injustices de mobilité* ». Il y avait un vrai choix conscient de dire : « *j'habite à cet endroit et je vais faire 30 minutes de voiture pour aller à mon travail, je le sais, c'est conscientisé* ».

Pour rejoindre votre question sur les différenciations, il est vrai que nous avons parlé de services, mais ce n'est pas le bon terme. C'est tout simplement l'accès à la nature, c'est-à-dire que cela fait déjà partie du compromis qui est fait de base dans le choix d'habiter.

Un élément qui est encore partiel, mais sur la relation à la proximité qui est vraiment le mot d'ordre que nous entendons beaucoup, nous nous sommes rendu compte que lorsque nous avons mis les personnes en situation de choisir et même dans d'autres entretiens que nous avons pu réaliser, la proximité était à détailler. Ce n'est pas une proximité de tous services partout, tout le temps, mais il y a évidemment la question du lien social qui était souvent sous-jacente à la notion du service de proximité. Ce sont les lieux du lien où il y avait une vraie demande de proximité, mais dans cette idée de trajectoires de mobilité, beaucoup de personnes préféraient faire 10 minutes de voiture de plus et avoir des services polarisés, regroupés et plus efficaces qu'une proximité vraiment de tout, partout.

#### **Rita SCHLADT, Présidente Pays de Blain Communauté**

Un témoignage rural. Lorsque l'on parle d'école publique et d'école privée, on peut très bien être pour l'école publique, mais s'il est plus pratique d'aller dans le privé ou si on considère que l'école privée s'occupe mieux de son enfant, à partir de ce que l'on entend par « mieux pour son enfant », on va choisir le privé, ou inversement.

Au niveau des déplacements, je suis pour l'environnement, je veux protéger l'environnement, je suis donc pour les transports en commun, mais si je peux déposer mon enfant à la crèche avant ou le récupérer après, ou si j'ai des courses à faire, je vais finalement faire ce qui est le plus pratique pour moi. Je pense que le pragmatisme s'impose, car il n'est pas facile de vivre et la vie à la campagne un peu loin n'est pas toujours un choix vraiment compris. On pense que l'on fait le choix, mais c'est l'argent qui fait le choix pour moi, parce que je ne peux pas vivre autrement.

#### **Eva PAQUERAU, adjointe au Maire de Rezé**

Je voulais commencer par saluer la méthode que vous avez entreprise, car ce sont des sujets qui sont très peu questionnés au niveau communal. Nous le voyons bien, même au sein de la municipalité, cela n'a pas forcément été accueilli très chaleureusement au départ, en tout cas par les services concernés, par des services plutôt liés à l'urbanisme qui ont pour habitude de se fier à des données. Il est très intéressant de faire ce pas de côté, d'utiliser la parole et l'intime de l'habitant.

À ce sujet, je pense qu'il est très important de pouvoir revenir avec les travaux qui ont été fournis vers les habitants qui se sont prêtés au jeu. Il me semble que cela participe de votre action.

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

En termes de participation, je crois profondément que nous avons commencé à insuffler de la démocratie participative plutôt pour enrichir nos politiques publiques dans un objectif de transparence et de confiance. Aujourd'hui, nous avons une seconde lecture et une seconde mission qui s'ajoutent en termes de participation autour de l'émancipation. Cela a été relevé à plusieurs reprises par rapport à la justice territoriale. La question de la légitimité est aujourd'hui très prégnante, notamment dans les QPV, mais pas que, est-ce que j'ai le droit de dire, de donner mon avis. Vous en avez parlé tout à l'heure.

Face à une éducation populaire qui est en diminution, même si elle existe toujours, elle n'a pas les mêmes proportions que dans les années 70, nous, politiques, nous, responsables de collectivités, n'avons-nous pas cette mission-là autour de la participation ?

Ensuite, sur tout ce que vous avez relevé en termes de justice sociale, à Rezé cela fait écho à un certain nombre de choses. Nous avons notamment deux ZAC en cours qui posent des problèmes différents et les deux ont des répercussions par rapport à ce que vous dites.

Nous avons la ZAC Pirmil-les-Isles qui a un enjeu métropolitain très fort, car nous sommes en centralité, très proches de la ville-centre, avec une proposition très vertueuse, notamment en termes environnementaux, mais pas que, aussi en termes de fédération des habitants, de nouveaux modes d'habiter. Il y a eu du dialogue citoyen métropolitain autour de cette ZAC. On nous renvoie à ce qui a été partagé et ce que l'on nous demande est très ambitieux en termes de fédération des habitants.

Nous allons avoir l'objectif d'une cohésion territoriale et d'une justice territoriale, c'est-à-dire que l'on accueille un nouveau quartier à Rezé. Je pense que c'est très vrai dans un certain nombre de villes, comment fait-on pour que cela reste juste par rapport à ce qui se crée dans les quartiers existants, comment fait-on pour que l'on ne crée pas une ville, mais un sentiment d'appartenance à une ville avec les mêmes services publics et les mêmes propositions associatives qu'ailleurs. Nous avons ces enjeux qui peuvent créer de l'injustice à venir si nous ne sommes pas vigilants.

Nous avons une seconde ZAC qui est en QPV dans le quartier Château de Rezé. Là aussi, ce sentiment d'injustice existe et il est prégnant, car ces deux ZAC évoluent en même temps, mais pour les habitants le côté deux poids deux mesures existe. Nous avons une responsabilité, Métropole et Ville, à ce sujet. Nous avons bien sûr un projet ambitieux sur la végétalisation et les espaces publics. Malgré tout, ce que nous allons créer aux Isles – puisque c'est une création – est plus ambitieux en matière de fédération d'habitants que ce que nous allons faire au Château, car nous partons de l'existant.

Vous dites pourtant dès le départ que la première source d'injustice est le travail. Je l'élargirais à l'activité. J'imagine – vous me direz si les habitants en ont parlé de cette manière – que l'activité est déjà un premier pas dans la sphère sociale et il est possible de totalement s'épanouir si on est au chômage, mais que l'on a une activité associative très forte. Ce rapport à l'associatif est très important dans les QPV. Dans l'évolution d'un tel quartier urbain, nous avons des problèmes de foncier pour refédérer les habitants et pour laisser la place due aux associations.

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

#### **Rémy NICOLEAU, Président communauté de communes Cœur Estuaire**

Merci pour cette présentation. Deux réactions : une sur le dehors et le dedans.

Sur le dedans, ce sentiment, dans le panel, d'instinct de propriété, de se dire : « *il y a des politiques publiques, des choses se font, des équipements se créent autour de moi, mais on protège mon intimité, donc cela me va bien* ». Il y a une forme d'individualisme. Ce que je remarque, c'est que toute une population de nos territoires est un peu oubliée, qui n'est pas forcément propriétaire. Ce sont peut-être les oubliés du territoire. Ceux-là, je ne les ai pas vus dans ceux que vous avez pu rencontrer, ce qui m'interroge, parce que je pense qu'il y en a partout dans nos communes, dans nos villes urbaines et périurbaines. C'est ma première réaction.

Ma seconde réaction porte un peu sur la conclusion de l'injustice d'un côté et sa contradiction des droits et des devoirs. Le droit c'est un peu la liberté et le devoir c'est un peu la contrainte. Aujourd'hui, nos populations, dans un éventuel pacte de justice comme vous dites, sont diverses à l'échelle de notre grand territoire. Ce pacte de justice démarre par le civisme, le savoir-vivre ensemble. Comment pourrions-nous aboutir à un écrit commun qui nous rassemblerait dans la compréhension de la vie urbaine, périurbaine, rurale... Je ne sais pas si la justice se décrète comme cela si facilement, c'est un peu ma question.

#### **Tristan RIOM, vice-Président Nantes Métropole**

J'avais trois questions.

Votre présentation fait pour moi écho à tout le débat qu'il y a eu en France sur la France des bourgs, des banlieues et tout le débat sur l'opposition qui dirait que la France est fracturée autour de grandes questions géographiques. Beaucoup ont souligné que cette approche était assez peu qualitative et un peu bancale. Votre travail vient-il ou non appuyer le fait que cette fracture n'est ni réelle ni intéressante ?

Ensuite, vous avez dit qu'il y avait une demande d'accompagnement à l'auto-organisation. Cela nous interpelle forcément en tant qu'élus, car c'est une grosse partie de notre travail. Avez-vous des pistes sur le comment ? En même temps, nous faisons des réunions où seules trois personnes participent. Nous sommes parfois confrontés à des complexités pour cela. Par quel bout le prend-on ? Vos panels font-ils partie d'initiatives locales qui redonnent un peu d'espoir ? Avez-vous des pistes ?

Enfin, c'est plus un ressenti, mais je trouve que la question de la justice comme vous la posez est difficile à appréhender. Durant la présentation, je me suis souvent dit : « de quelle justice parle-t-on ? » Avez-vous une entrée thématique suivant les territoires, c'est-à-dire qu'il y a la justice au sens le juge qui condamne, la justice sociale ? Je ne vous ai pas beaucoup entendu parler d'écologie en tant que telle, mais il y a aussi une question générationnelle autour des générations futures qui sont punies par l'inaction des générations actuelles. Avez-vous des entrées thématiques dont vous pourriez nous faire part ?

#### **Philippe ESTEBE**

## Procès-Verbal

### Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice

Merci beaucoup pour ces remarques. Les réponses seront non seulement rapides, mais partielles.

Sur la production de l'injustice par les politiques publiques, deux poids deux mesures, c'est bien le drame des politiques publiques. Il n'y a pas très longtemps nous étions à Montpellier qui, comme ici, déploie un plan de transport d'agglomération avec des lignes de tram, etc. À chaque fois qu'une ligne de tram ou qu'un arrêt ouvre, cela crée un sentiment d'injustice horrible pour tous ceux qui ne sont pas desservis. Il y a quelque chose d'inherent à la politique publique et les personnes peuvent effectivement considérer qu'il y a deux poids deux mesures.

Après, comment traitons-nous cela ? En réalité, il n'est pas possible de traiter tous les territoires de la même façon. Il ne peut pas y avoir une promesse de desserte équivalente en tramway partout. Nous le savons bien. Il y a donc des frustrations. Je n'ai pas de réponse par rapport à cela, mais je le constate et c'est vrai quelle que soit la politique publique. Des travaux extrêmement intéressants ont été faits sur la différence entre le téléphone et Internet. Le téléphone produit de l'égalité et Internet produit de la frustration.

Nous avons des politiques publiques qui produisent de l'égalité et nous avons des politiques publiques qui, notamment en termes de choix d'aménagements, produisent de la frustration. Il me semble que c'est quelque chose qu'il faut savoir gérer et c'est votre lot quotidien.

Je n'ai pas de réponse. Peut-être que Martin et Clémentine peuvent répondre.

Sur les oubliés du territoire, Clémentine y a fait allusion tout à l'heure. Nous n'avons pas eu que des propriétaires ou des accédants. Nous avons également eu des locataires. Le propos des locataires qui étaient présents était assez intéressant. Ils expliquaient que les espaces publics étaient conçus pour des propriétaires dans la commune où ils étaient. La dame qui parlait de la sorte était locataire en collectif et elle a dit : « *je n'ai pas d'espace intime pour mes enfants et dans le voisinage il y a très peu d'aires de jeux, car le jardin est un équipement individuel* ».

Nous avons trouvé cela très intéressant. C'est comme lorsque l'on fait des études genrées de l'espace, il est fort possible que l'on ait des partis pris implicites d'aménagements qui sont construits à partir d'une représentation de l'usager majoritaire. Aller chercher la parole des oubliés me paraît extrêmement intéressant, pas forcément pour répondre systématiquement à une demande comme s'il y avait une offre à construire, mais pour parfois aussi se rendre compte de ses propres préjugés et de la façon dont on est gouvernés par des représentations majoritaires.

Ensuite, je voudrais donner quelques éléments sur vos questions plus générales ou méthodologiques.

Sur la fracture, Clémentine l'a dit, nous ne voyons pas de fracture territoriale nette dans les réponses aux questions d'injustice. La dimension sociale et la dimension du revenu sont beaucoup plus prédictives des réponses que la position dans l'espace. Au contraire, d'une certaine manière, la position dans l'espace est toujours et souvent revendiquée comme une position choisie, sauf dans le cœur des grandes agglomérations où un certain nombre de

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

personnes disent qu'elles n'ont pas forcément choisi leur position, mais lorsque l'on voit périurbain, rural, etc., il y a très peu de différences.

Nous n'allons pas régler la question de la fracture territoriale avec un sondage, parce que comme le disait Martin, c'est du ressenti plus, plus, plus qui est sûrement amplifié par certaines associations d'élus.

Sur les réunions, ce sont des conditions particulières, car les personnes qui ont participé au panel sont défrayées. Nous sommes par ailleurs en dehors de toute forme institutionnelle constituée, c'est-à-dire que ce n'est pas la mairie qui convoque, ce n'est pas l'intercommunalité, nous ne sommes pas dans le cadre d'une consultation formelle liée à un SCoT, un PLU, etc. C'est plus un groupe de parole.

Ce sont des conditions particulières et je trouve que c'est assez intéressant, notamment autour de la question : comment un pacte de justice s'écrirait-il ? Je pense que cela peut s'écrire comme cela, c'est-à-dire sur le mode de ce que les Américains appellent le caucus, c'est-à-dire la réunion de voisinage sans enjeu spécial au départ et qui est plutôt de l'ordre du groupe de parole où on laisse venir les choses.

Ce n'est pas le rôle des élus d'être des animateurs de groupes de parole, mais il me semble que cela peut entrer en ligne de compte en se disant : « il est parfois intéressant de parler avec les personnes en dehors de tout enjeu technique, administratif et institutionnel immédiat ».

#### **Frédéric VASSE**

J'ai le rôle du « pas gentil », mais il est 10 heures 20 et j'aimerais que nous consacrons les dernières minutes à assurer la mise en écho de Désirs d'Habiter, même si cela a déjà été un peu abordé, y compris par Madame PAQUEREAU, élue à Rezé, et y compris dans d'autres propos.

Je vous ai mis en écho de l'enquête nationale des 4 000, quelques éléments qui nous permettent de glisser vers l'expérimentation Désirs d'Habiter. Nous le voyons ici sur cette conscience du périurbain comme un territoire choisi et pas forcément un territoire d'insatisfaits, comme cela a été trop souvent rabâché. Philippe vous a redit que cette fracture dite de la France périphérique, ne s'ancre pas sur notre territoire.

Ce qu'il est intéressant de regarder, c'est que sur le choix d'habitation : seulement 21 % des répondants estiment subir ou avoir subi des injustices dans la possibilité de choix de leur habitation. Avec Désirs d'Habiter, nous allons avoir un débat autour de la part du choisi et du non choisi dans l'habiter.

L'inégale répartition du pouvoir d'agir, regardez bien. C'est assez saisissant par rapport à nos travaux ici. Parmi les individus se déclarant insatisfaits de leur situation, 36 % indiquent ne disposer d'aucune capacité d'action. À l'inverse, parmi les individus se présentant comme très satisfaits de leur situation, la part disposant de capacité d'agir grimpe à 75 %. Vous l'avez compris, c'est un sujet de progrès général pour nous tous.

## Procès-Verbal

### Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice

Sur le « nous » qui interroge, je voulais faire le lien entre le sentiment d'injustice sur les questions de mobilité, la question de l'auto-organisation qui a été soulevée par les collègues ici présents et notre projet qui va bientôt être mis en mouvement à l'échelle de nos intercommunalités du pôle métropolitain. Je pense évidemment aux lignes de covoiturage à haut niveau de service, nous sommes vraiment au croisement de la question de la mobilité, du sentiment d'injustice et de la capacité à faire en nous appuyant sur le « nous ». Je pense que la part des habitants qui entre dans cette coproduction des politiques publiques est un très bon exemple de ce qui pourrait se faire sur d'autres sujets demain.

En parlant de coproduction, c'est ce que nous avons tenté de faire sur Désirs d'Habiter. Vous le voyez bien. Avec ces quatre communes lauréates – que je remercie vivement pour leur engagement et leur mobilisation –, nous avons fait la même chose. Nous sommes repartis de la parole des habitants. J'espère que le Cahier d'expérimentation et la mise en récit vous démontreront que c'est potentiellement fondateur.

Nous avions quatre objectifs :

- repartir de la demande et de l'expression des besoins des habitants ;
- interroger l'habitat dans son acception la plus large possible, le logement et la vie qui va avec. Vous comprenez bien que nous sommes vraiment dans ce sujet-là ;
- mobiliser les sciences. Une autre équipe de chercheurs nous a accompagnés, des chercheurs en sciences sociales ;
- sortir des caricatures, quelles sont les marges de manœuvre entre les deux caricatures qu'étaient le pavillon et la tour de logements sociaux. C'est dans cet espace que nous avons voulu regarder ce qui pouvait se dire et se faire.

Le schéma d'expérience, je vais très vite, mais vous comprenez que cela a beaucoup travaillé grâce à ce tableau. Merci, à Stéphanie Arnaud, notre collègue cheffe de projet. C'est pour saluer le travail des élus, des agents des communes, des intercommunalités et de nos partenaires, y compris les acteurs de la Fabrique Urbaine. Nous avons vu plus d'une quarantaine d'acteurs, de promoteurs et d'aménageurs pour tester ce qui sortait de tout cela, parce que nous espérons que cela influencera aussi leur mode de faire.

Dix conditions de l'intensité de ville et de nature ont été exprimées par les habitants. Je les survole volontairement, car tout est dans le Cahier. Il est intéressant de comprendre que nous sommes partis de là. À chaque fois, une condition s'exprimait et nous avons relevé les besoins issus de l'enquête qualitative auprès de plus de 200 habitants sur nos communes, en identifiant à chaque fois les défis qui étaient à poser. C'est à partir de cela que nous sommes allés construire le livrable final. Vous voyez qu'il y a beaucoup de conditions. Je vous les passe à toute vitesse, mais vous les aurez très précisément dans le cahier d'expérimentation. Il s'agit vraiment de l'expression issue de la parole habitante. (synthèse orale faite).

Nous pouvons distribuer les supports à nos invités et à nos élus. Avant que nous nous quittions, Madame SACHOT, je vois que vous ouvrez le micro. Je suis très heureux de vous céder la parole.

**Claudine SACHOT, adjointe au Maire de Saint-Étienne-de-Montluc**

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

Bravo pour la synthèse ultrarapide. Je rejoins tout ce que vous avez dit dans votre présentation et qui est très en lien avec la précédente présentation.

Au-delà du choix de l'habitant, de l'implication et de l'importance d'écouter sa parole, j'ai eu plusieurs rencontres avec des habitants qui ont pris conscience de qu'est-ce qui m'implique et qu'est-ce qui m'engage dans cette démarche sur ce choix du mode d'habiter. Cela m'a ouverte à l'idée que les personnes sont plus dans la réflexion qu'on ne le croit. Ce qui était plutôt touchant, c'est qu'il n'y avait pas d'enjeu. C'était un exercice avec avant tout un lieu d'expression. Finalement, les personnes se sont laissé porter, elles se sont livrées, sachant qu'il n'y avait pas d'enjeu derrière. Elles ont une prise de conscience de la réalité qui est autour d'eux avec toutes les limites de la décision qui leur appartient.

J'ai trouvé que l'expérimentation était très ouverte et qu'elle nous permettait de recueillir des paroles très diverses sur un public que nous connaissons bien, avec lequel nous sommes souvent en rencontre. Lorsqu'ils viennent nous voir, ils sont sur un sujet qui leur tient à cœur et ils ont un message à nous faire passer qui les engage, alors que là, c'était vraiment ouvert à demain, ce que nous pouvons envisager ensemble. J'ai trouvé cela très chouette. Cela leur a donné la parole, je crois qu'ils ont apprécié.

Après, que peut-on dire d'autre ? L'évolution sur les formes d'habiter est dans la tête de tout le monde et c'est important, quel que soit son âge. On a mis ensemble dans les focus groups des jeunes et des plus âgés. Chacun avait bien conscience que l'habitat doit évoluer. J'ai trouvé que c'était également important.

#### **Laurence FRÉMINET, adjointe au Maire de Trignac**

C'est une démarche que nous n'avons pas regretté d'entamer avec vous, même si au départ nous partions un peu dans l'inconnu. Les habitants qui ont participé sont demandeurs de savoir ce que cela donne. Nous les recroisons et ils veulent savoir. Ils se sont rencontrés, des personnes se sont découvertes, elles ont échangé. Comme vous disiez, c'est parfois aller dans l'intime, des personnes qui ne se connaissaient pas, mais quand vous avez fait la rencontre en groupe, je pense qu'il s'est passé des choses super intéressantes. Nous n'y étions pas, donc nous n'avons pas tout entendu. Mais on a compris que chacun fut capable de se questionner au-delà de son propre trottoir, de l'éclairage public, d'aller sur sa trajectoire de vie dans son logement, et aller jusqu'au bout. Du positif, même pour les agents qui sont allés à la rencontre des habitants d'une autre manière. C'était aussi super intéressant.

#### **Johanna ROLLAND**

Merci en tout cas à toutes et tous, et notamment aux communes qui se sont mobilisées. Il faut poursuivre. Entre justice spatiale et désirs d'habiter, on est au cœur de nos missions. Forcément, c'est un peu frustrant de s'arrêter là ce matin, mais ce n'est qu'un moment qui doit et va trouver sa suite.

Cela vient vraiment confirmer l'intérêt de notre démarche actée collectivement, à savoir entamer un processus que je vais qualifier de réglementaire autour du SCoT, mais en y mettant des enjeux de contenu avec de nouvelles grilles de lecture et en créant ce type d'espaces comme ce matin, qui ne sont pas si fréquents sous ce format-là. Je salue à nouveau toute l'équipe pour cette organisation.

## **Procès-Verbal**

### **Réunion du Comité syndical du 14 octobre 2025 : débat sur la justice**

#### **Frédéric VASSE**

Deux informations très importantes pour finir.

Le prochain Comité syndical aura lieu le 18 décembre de 9 heures 30 à 11 heures. C'est le vote de l'approbation définitive du SCoT. La présence EST plus qu'obligatoire. Bonne nouvelle, je n'ai pas encore le lieu, mais cela va venir. Ce sera évidemment très central, rassurez-vous. Notez cela dans vos tablettes.

La dernière information intéressante et très importante au demeurant, la prochaine visite inspirante du Pôle métropolitain organisée avec BRUDED aura lieu à Redon le 23 janvier après-midi sur un sujet absolument passionnant qui est la question des gares structurantes, des nouvelles fonctions urbaines et des quartiers de gare en quelque sorte, au service des habitants. L'exemple de Redon est assez intéressant à étudier. Les élus de Redon seront évidemment présents. C'est surtout pour vous dire que vous êtes concernés même si vous n'avez pas de gare. Ce sont bien les aires d'influence de nos gares qui nous intéressent et cette rencontre sera à nouveau passionnante. C'est ouvert à tous les élus, aux techniciens et nous adresserons également une invitation à nos élus municipaux, comme nous le faisons maintenant à chaque fois pour les visites inspirantes.

Merci à vous tous.

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 10 heures 30.*

La secrétaire de séance

Aziliz Gouez

La Présidente

Johanna Rolland



*Procès-verbal approuvé par le comité syndical du 18 décembre 2025*

